

# COMMUNE DE ROTT

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(PUBLIÉES LE 14 NOVEMBRE 2022)

Nombre de membres élus : 11

Convocation du 28 octobre 2022

Nombre de membres en fonction : 11

Nombre de membres présents : 11

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, à dix-neuf heures trente minutes,  
le Conseil Municipal de ROTT, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à l'Ancienne Mairie,  
sous la présidence de M. STROHL Claude, Maire.*

Membres présents : STROHL Claude, BASTIAN Gabriel, BUCHI Alain, EGLIN Yannick,  
HEIL Mickael, HEIMLICH Thierry, LEICHTNAM Cyrille,  
SCHAFFNER Céline, WALT Fabien, WALTZ Clément, WUST Grégory.

*Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.*

Secrétaire de séance : SCHAFFNER Céline

#### Délibération 2022-023 : Désignation d'un correspondant Incendie et Secours. (Reprise de l'arrêté 2022-018 en date du 24/10/2022)

**Vu** la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

**Vu** l'article D 731-14 du code de la Sécurité Intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

**Considérant** que la commune n'a pas d'Adjoint au Maire ou de Conseiller Municipal délégué au titre des questions de sécurité civile ;

**Considérant** que le Maire a l'obligation de désigner un correspondant Incendie et Secours ;

**Considérant** que le correspondant Incendie et Secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation

Le correspondant Incendie et Sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le Plan Communal de Sauvegarde.

**Considérant** que le correspondant Incendie et Sécurité informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

**Sur rapport de Monsieur le Maire,**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :***

- ***d'approuver*** la désignation de Monsieur Yannick EGLIN, Conseiller Municipal, comme correspondant Incendie et Secours.
- ***d'établir*** un arrêté 2022-018.

**Délibération 2022-024 :** **Approbation du rapport d'activités de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg pour l'année 2021.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour l'année 2021.

Le présent rapport est public et consultable sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ([www.cc-pays-wissembourg.fr](http://www.cc-pays-wissembourg.fr)).

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :***

- ***d'approuver*** le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour l'année 2021.

**Délibération 2022-025 :** **Révision des loyers des deux logements communaux situés au 43 rue Principale.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que,

- par délibération du 11 septembre 2001 puis du 31 mars 2006, ces deux logements bénéficient d'un caractère social ;
- par délibération du 18 décembre 2014, il avait été décidé de ne pas augmenter le loyer des deux logements pour l'année 2015 ;
- les loyers n'ont pas été révisés depuis cette date ;
- la valeur de l'indice de référence des loyers (IRL) servira de base pour cette révision comme suit :

**Logement N° 1 occupé par M. et Mme WOLFF depuis le 01/04/2002 (environ 100m<sup>2</sup>)**  
Loyer actuel : 644.27 €

$$\text{Calcul : } 644.27 \times \frac{\text{T2 2022}}{\text{T2 2021}} = 644.27 \times \frac{135.84}{131.12} = \mathbf{667.46 \text{ €}}$$

-----  
**Logement N°2 occupé par Mme MICHOT depuis le 25/06/2018 (environ 72m<sup>2</sup>)**  
Loyer actuel : 440 €

$$\text{Calcul : } 440 \times \frac{\text{T1 2022}}{\text{T1 2021}} = 440 \times \frac{133.93}{130.69} = \mathbf{450.90 \text{ €}}$$

*En l'absence d'éléments complémentaires sur le bilan énergétique des 2 logements communaux, le Conseil Municipal décide de reporter la décision à une séance ultérieure.*

**Délibération 2022-026 : Révision des tarifs et conditions de location du Club-House.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dernière révision des tarifs de location du Club-House est intervenue par délibération 2019-024 le 1<sup>er</sup> aout 2019 comme suit :

**CLUB HOUSE**

(Gratuit pour les associations de Rott)

Gratuité par Convention pour le FC ROTT.

Electricité + chauffage + eau : forfait de 800€ TTC accordé. Le dépassement sera facturé.



**Hors saison footballistique soit (théoriquement, à adapter selon situation) :  
Juillet, Août, fin Décembre, Janvier et Février.**



	Habitants et Associations de ROTT	Arrhes	Personnes extérieures à ROTT	Arrhes
Location 1 journée	100,00€	30,00 €	150,00€	45,00 €

**S'ajoute un forfait de frais annexes et charges de 20,00 €**  
*Frais électricité, chauffage, poubelles, eau compris dans les frais annexes*

**CAUTION de 200 €** (restituée par la suite après vérification du paiement de la facture)

Monsieur le Maire indique qu'au vu de la conjoncture actuelle et notamment face à l'augmentation des prix de l'énergie, il devient nécessaire de procéder à une révision des tarifs de location.

Il convient également de préciser les conditions de location ainsi que les tarifs de la vaisselle manquante ou cassée après les locations.

Sur ces constats, Monsieur le Maire propose :

**1/ TARIFS DE LOCATION :**

- un forfait tout compris (*location + frais annexes*) de 150€ pour la « location 1 journée » aux habitants et associations de ROTT
- un forfait tout compris (*location + frais annexes*) de 220€ pour la « location 1 journée » pour les personnes extérieures à ROTT

**2/ ARRHEES : 30% du montant forfaitaire :**



	<b>Habitants et Associations de ROTT</b>	<b>Arrhes</b>	<b>Personnes extérieures à ROTT</b>	<b>Arrhes</b>
<b>Location 1 journée</b>	150,00€	45,00 €	220,00€	66,00 €

### **3/ CONDITIONS DE LOCATION :**

■ Les joueurs licenciés au Football Club de ROTT bénéficieront du tarif « habitants et associations de ROTT ».

■ Les agents et Conseillers Municipaux ont droit à une location par an au prix de 50€.

### **4/ CHEQUE DE CAUTION :**

Condition inchangée : chèque de caution de 200€ restitué après vérification du paiement de la facture définitive.

### **5/ TARIFS DE LA VAISSELLE MANQUANTE OU CASSÉE :**

<b>Désignation</b>	<b>Quantité au 01/01/2023</b>	<b>PU / pièce TTC</b>
Flûtes	60	3,00
Verres à vin blanc	60	3,00
Verres à vin rouge	60	4,00
Verres à bière	60	2,50
Rutscher	60	1,50
Assiettes à dessert	60	8,00
Assiettes plates 29 cm	60	10,00
assiettes creuses 24 cm	60	8,00
Tasses à café	60	6,00
Couteaux	60	3,50
Fourchettes	60	3,00
cuillères	60	3,00
Cuillères à café	60	2,00
Range-couverts	2	10,00
Couvercle pour panier à couvert	2	7,00
Set salière/poivrière	3	5,00
Soupières ou saladiers inox diam	6	12,00
Plat oval en inox	6	8,00
Saucière en inox - 12 cm	6	6,00
Corbeilles à pain 20cm	6	7,00
Couteau à Pain	1	5,00
Couverts à salade	6	6,00
Fourchette 2 dents	1	15,00
Cuillère de service	1	3,00
Planche à bois	1	26,00
Présentoir à bretzel bois	2	19,00
Machine à café	1	500,00
Thermos 2 litres	4	20,00

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :*

- *d'approuver la révision des tarifs et conditions de location du Club-House selon les conditions détaillées ci-dessus (points 1 à 5) ;*
- *d'appliquer la présente révision au 01/01/2023.*

**Délibération 2022-027 : Révision des tarifs et conditions de location de la Salle Communale.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dernière révision des tarifs de location de la Salle Communale est intervenue par délibération 2019-024 le 1<sup>er</sup> aout 2019 comme suit :

## SALLE COMMUNALE

(Gratuite une fois/an pour les associations de Rott)

	Habitants et Associations de ROTT	Arrhes	Personnes extérieures à ROTT	Arrhes
Location Salle + Cuisine (1 journée)	180,00€	54,00 €	350,00€	105,00 €
Location Salle + Cuisine (Week-end)	270,00€	81,00 €	470,00€	141,00 €

**S'ajoute un forfait de frais annexes et charges de 50,00 €**  
*Frais électricité, chauffage, poubelles, eau compris dans les frais annexes*

**CAUTION de 500 €** (restituée par la suite après vérification du paiement de la facture)

- Dimension de la salle : 12 m x 11,50 m
- La salle dispose de 150 chaises et de 25 tables (dimensions des tables : 1,80 m x 0,80 m)

**Attention**, capacité d'accueil si besoin d'espace (danse ou autre) : 110 personnes maximum.

Monsieur le Maire indique qu'au vu de la conjoncture actuelle et notamment face à l'augmentation des prix de l'énergie, il devient nécessaire de procéder à une révision des tarifs de location.

Il convient également de préciser les conditions de location ainsi que les tarifs de la vaisselle manquante ou cassée après les locations.

Sur ces constats, Monsieur le Maire propose :

### **1/ TARIFS DE LOCATION :**

- un forfait tout compris (*location + frais annexes*) de 290€ pour la « location 1 journée » aux habitants et associations de ROTT
- un forfait tout compris (*location + frais annexes*) de 500€ pour la « location 1 journée » pour les personnes extérieures à ROTT
  
- un forfait tout compris (*location + frais annexes*) de 400€ pour la « location WEEK-END » aux habitants et associations de ROTT
- un forfait tout compris (*location + frais annexes*) de 650€ pour la « location WEEK-END » pour les personnes extérieures à ROTT

### **2/ ARRHES : 30% du montant forfaitaire**

	<b>Habitants et Associations de ROTT</b>	<b>Arrhes</b>	<b>Personnes extérieures à ROTT</b>	<b>Arrhes</b>
<b>Location Salle (1 journée)</b>	290,00€	87,00 €	500,00€	150,00 €
<b>Location Salle (Week-end)</b>	400,00€	120,00 €	650,00€	195,00 €

### **3/ CONDITIONS DE LOCATION :**

- La « location 1 journée » s'applique aux manifestations « courtes » de type Anniversaire, Repas de Baptême, Réveillon, Pot de départ, Cousinade, Départ à la retraite.
  
- La « location WEEK-END » s'applique aux manifestations « longues » de type Repas de Mariage.
  
- Les agents et Conseillers Municipaux ont droit à une « location 1 journée » par an au prix de 225€ et à une « location WEEK-END » par an au prix de 340€.

### **4/ CHEQUE DE CAUTION :**

Condition inchangée : chèque de caution de 500€ restitué après vérification du paiement de la facture définitive.

### **5/ TARIFS DE LA VAISSELLE MANQUANTE OU CASSÉE :**

Désignation	Quantité au 01/01/2023	P.U.Pièce TTC
<b>ETAGERE BAR</b>		
Choppes à bière	66	2,5
Flûtes - Verres à crémant	144	3
Verres à vin blanc	150	3
Verres à liqueur 10 cl	45	2
Rutscher	48	1,5
Carafes	grande 1 + 4	4
Rafraichisseurs	10	10
<b>ARMOIRE</b>		
Assiettes plates carrées 273*273	150	10
Assiettes plates carrées 320*320	149	13
Assiettes plates triangulaires 205 dessert	149	11
Assiettes creuses rondes diam 180	150	9
Tasses à thé	12	9
Soucoupes tasses à thé	12	5
Tasses à café	150	6
Soucoupes tasses à café	150	4
Couteaux	150	3,5
Fourchettes	150	3
Cuillères	150	3
Cuillères à café	150	2
Verres à eau	150	3
Verres à vin rouge	146	4
Ramasse couverts + couvercles	5+5	7
Ménagère inox sel poivre	20	5
<b>ARMOIRE INOX</b>		
Corbeilles à pain inox	15	7
Soupières ou saladiers inox diam 220	25	12
Plat ovale inox 41 cm	25	8
Saucières inox diam 120	25	6
Plat ovale inox 35 cm	25	12
Louches inox	10	3
Ensemble couvert saladier	10	6
Pelles à tarte 28 cm	6	8,5
Cuillères de service	3	3
Fourchettes de service	3	3
<b>ETAGERE</b>		
Passes bouillon 12 cm	1	11

Passes bouillon 16 cm	1	17,5
Passoire inox 40 cm	1	45
Ecumoir 14 cm	1	14
Louche diam 12 cm	1	12
Poele jaune 40 cm	1	50
Poele jaune 32 cm	1	26
Poele antiadhérente 40 cm	1	45
Bassine conique	2	30
Casserole 18 cm	1	25
Marmite traiteur diam 35 cm	1	120
Couvercle inox diam 35 cm	1	15
Cuillères à arroser	2	6
<b>FOURS</b>		
Elément four	5	20
Plaque pour four inox	1	13
Grille inox pour four	1	26
<b>TIROIR</b>		
Couteau à Pain 33 cm	1	5
Couteau boucher 25 cm	1	16
Fouet inox 25 cm	1	8
Cuillère en hêtre 30 cm	1	2
Cuillère en hêtre 35 cm	1	2
Spatule	1	8
Spatule polyamide	1	6
Rasoir à légumes	1	4,5
Couteau à tomate	1	7
Couteau à découper	1	25
Couteau à désosser 17 cm	1	17
Fourchette diapason	1	25
Cuillère de service	1	5
Cuillère de service	1	13
Couteau office 10 cm	3	3
Couteau à genoise	1	17
Louches inox DIAM 5 cm	1	6
Louches inox DIAM 8 cm	1	7
Pinces buffet	2	7
<b>ELEMENTS BAR</b>		
Plateaux rectangulaires 36 * 46 noir + 2 ronds	2	8
Verseuse Verre pour Machine à café	1	25
Machine à café	1	500
Thermos 2 litres	5	20
Thermos 1,5 litres	2	17
Bouilloire Inox Puissance 1000 W	1	55

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :*

- *d'approuver la révision des tarifs et conditions de location de la Salle Communale selon les conditions détaillées ci-dessus (points 1 à 5) ;*
- *d'appliquer la présente révision au 01/01/2023.*

### Divers

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.